

1) Quels sont les taux de mortalité selon l'âge et le sexe des truites ?

Nous avons trouvé qu'une truite vit généralement entre 4 et 6 ans. On suppose donc que le taux de mortalité pourra être différent pour les truites selon leur âge. Il faudra donc prévoir une « perte naturelle » du nombre de truites dûe à leur âge. Par contre, nous n'avons pas trouvé de distinction entre les mâles et les femelles. Nous pouvons donc considérer que le taux de mortalité ne dépend pas du sexe.

2) Combien de mâles et de femelles sont introduits par la fédération de pêche ?

3) Quel est le ratio minimal pour la reproduction afin que toutes les femelles fécondables soient fécondées ?

La reproduction se fait à partir des œufs pondus par les femelles. Nous pensons qu'un mâle peut féconder des œufs de plusieurs femelles différentes. Ainsi pour rendre la reproduction plus efficace, nous pensons qu'il faut introduire plus de truites femelles que de truites mâles. Nous n'avons pas trouvé d'autres informations assez précises mais nous jugeons que 60% de femelles et 40% de mâles permettraient une reproduction plus efficace.

4) Quel est le taux de fertilité des mâles et des femelles ?

Nous n'avons pas trouvé de réponse à cette question.

5) Est-ce que l'on doit atteindre le quota de pêche ?

Le quota ne sera pas forcément atteint mais il doit être choisi pour que l'espèce puisse prospérer facilement. Pour la résolution, il sera peut-être plus facile de considérer que le quota est atteint.

6) La dégustation doit-elle se faire du point de vue du nombre ou de la masse ?

Pour nous, la dégustation doit être comprise dans le même sens que le quota.

7) Faut-il qu'il reste des poissons dans la rivière à la fin des vingt ans ?

Oui car les truites sont réintroduites dans la rivière afin de repeupler cet éco-système, pas uniquement dans un but de consommation.

8) Quelle est la forme des règles de quota ? (nombre de poissons, masse de poissons, période où la pêche est interdite, ratio mâle/femelle...)

9) Quelles sont les périodes de reproduction et de ponte des truites ?

10) Quelle est la période de pêche ?

Nous avons trouvé que la réglementation fixe une taille minimale à partir de laquelle on peut pêcher une truite. En regardant les graphiques on voit que cela correspond à peu près à des truites de 2/3 ans. Il n'y a pas de réglementation sur la masse. Par contre, comme les truites se reproduisent en hiver, la pêche des truites n'est autorisée qu'en mi mars et fin septembre. Pour maintenir la reproduction « efficace », il faudrait maintenir un nombre de truites femelles supérieur au nombre de truites mâles. Pour simplifier, nous avons décidé qu'il faudrait pêcher le même ratio mâle/femelle ; si davantage de femelles ont été introduites, cela devrait permettre de maintenir cette répartition.